



# Fiche d'Inscription - La Voie du Tigre Blanc - 2019/2020

NOM : ..... PRENOM : ..... NÉ(E) LE : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

TELEPHONE(S) : .....

MAIL (**obligatoire** et en **MAJUSCULES**) : .....

Comment avez-vous connu l'association ? : Facebook / Forum / Site web / Autres : .....

### Je souhaite faire :

- Kung-fu (adultes ou enfants)
- Art de défense (ado et adultes)
- Body Contact (ado et adultes)

**Certificat Médical (OBLIGATOIRE) pour la pratique du Kung-fu Choy Lay Fut, y compris en compétition.**

### AUTORISATIONS POUR TOUS LES ADHERENTS

Je soussigné(e) Mme, Mr : .....

- ➔ déclare avoir pris connaissance du **règlement intérieur** de l'association situé **au verso** de ce document (**règlement à signer impérativement**).
- ➔ autorise la publication de photos dans le cadre de la pratique (droit à l'image)
- ➔ m'engage à me procurer **l'équipement nécessaire et adapté** à la pratique du Kung Fu (**voir au dos**).

### AUTORISATIONS PARENTALE POUR LES MINEURS

Je soussigné(e) Mme, Mr : .....

agissant en qualité de : père, mère, responsable légal (barrez les mentions inutiles) :

- ➔ autorise l'inscription de mon enfant au sein de l'association.
- ➔ autorise l'association à prendre toute mesure d'urgence (médecins, pompiers, hôpital) en cas d'accident.

J'atteste avoir le plein exercice de l'autorité parentale à l'égard de cet enfant mineur.

Le ..... À ..... Signature : .....

### ➔ ENTOUREZ LA COTISATION CORRESPONDANTE

TARIFS KUNG-FU	
ENFANTS 4 / 7 ans	160 €
ENFANTS 7 / 13 ans	170 €
ADULTES	230 €
ART DE DEFENSE	200 €
BODY CONTACT	180 €

**Accès à tous les cours adultes : 270 €**

**PASS' RÉGION : N°** .....

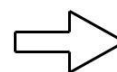
Pour les détenteurs de la carte Pass' Région, merci de faire un chèque (de caution) séparé à l'ordre de « La Voie du Tigre Blanc » d'un montant de 30€ qui vous sera rendu lors du remboursement par le Conseil Régional.

**Ce montant de 30€ est à déduire de la cotisation totale.**

*Attention, la licence n'est pas comprise dans le tarif. Il faut donc ajouter 32€ au prix final, ou 22€ pour les enfants nés après le 01/09/2011.*

PAIEMENT (entourez) : Chèque / Espèces	MONTANT Chèque	NUMÉRO Chèque	Retiré :
Un seul chèque ou 1 <sup>er</sup> chèque			1 <sup>er</sup> mois
2 <sup>ème</sup> chèque			2 <sup>ème</sup> mois
3 <sup>ème</sup> chèque			3 <sup>ème</sup> mois
Garantie Carte Pass Région	30€		Non encaissé

**3 Chèques maxi (hors carte Pass Région) à l'ordre de « La Voie du Tigre Blanc »**



**Tournez S.V.P.**

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR LA VOIE DU TIGRE BLANC - À lire entièrement et à signer. Merci.

**La Voie du Tigre Blanc** est une association loi 1901, à but non lucratif, agréée par Jeunesse et Sport.

Les cotisations sont perçues à l'année pour une durée de 10 mois (sauf pour inscription en cours d'année).

Le règlement des cotisations devra de préférence s'effectuer par chèque pour la saison sportive.

Le règlement en espèces est cependant toléré, s'il couvre la totalité de la cotisation annuelle.

L'inscription ne sera validée qu'après le dépôt de toutes les pièces requises (fiche d'inscription, certificat médical, cotisation). Tout dossier incomplet ne sera pas accepté.

Le club est partiellement ouvert pendant les vacances scolaires (petites), sauf les mois d'été (juillet-août).

Aucun remboursement de cotisation ne sera effectué pour des raisons autres que médicales. Au-delà d'un mois d'absence (certificat à présenter) le report des mois manquants pourra s'effectuer au bénéfice de la saison suivante.

## TENUE ET ÉQUIPEMENTS :

**Tous les élèves devront revêtir la tenue requise** : pantalon noir, tee-shirt de l'école et chaussures adaptées (pour salles non équipées de tatamis).

Les élèves de Kung Fu se doivent d'avoir leur propre matériel de protections pour les combats sanshou. Protections minimums obligatoires : protège-dents, mitaines, protège-tibias et coquille (homme) ou protège-poitrine (femme).

Sécurité : le port de bijou, montre, piercing est strictement interdit et les cheveux doivent être attachés.

L'équipement sportif et martial (y compris les protections et les armes) utilisé lors des entraînements doivent être approuvés au préalable par votre enseignant.

- ❖ Il est interdit de quitter la salle sans l'autorisation préalable du responsable du cours.
- ❖ Les élèves se doivent d'apporter en début de cours une bouteille d'eau, déjà remplie avant d'arriver au club (ceci afin d'éviter les allées et venues toujours gênantes pendant les cours).
- ❖ L'exclusion d'un élève pourra être prononcée après réunion du bureau restreint et du professeur, suite à 3 avertissements consécutifs, si l'élève à un comportement contraire à l'esprit et à la moralité des arts martiaux. La voix du professeur sera prépondérante dans tous les cas.
- ❖ **Le certificat médical** est obligatoire et doit être fourni dès l'inscription, un délai de **15 jours** suivant l'inscription est toléré. Passé ce délai et en absence de certificat médical, l'élève ne sera pas accepté en cours.
- ❖ Sauf si l'adhérent exprime par écrit sa volonté de ne point apparaître sur les photos affichées sur internet et/ou dans l'école, celui-ci autorise l'utilisation de son image par les moyens cités ci-dessus.
- ❖ Les données à caractère personnel vous concernant (nom, prénom, date de naissance) sont indispensables à la gestion de votre adhésion par votre association. Elles ont un usage strictement interne. Vous autorisez expressément l'association à traiter et conserver informatiquement les données vous concernant. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de mise à jour des données vous concernant, auprès du bureau, en application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée.
- ❖ Discipline des visiteurs : Pendant le cours nous exigeons un minimum de silence de la part des visiteurs, c'est pourquoi nous demandons aux parents accompagnés de jeunes enfants, de les garder sous leur responsabilité à tout moment. Il est aussi strictement interdit de traverser, ni même d'entrer dans l'espace de déroulement du cours.
- ❖ Vestiaires : Ils sont strictement réservés aux adhérents. Les affaires personnelles des adhérents laissées dans les vestiaires sont sous leur responsabilité, l'association se dégageant de toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

**Merci d'indiquer la date, suivie de la mention « lu et approuvé »**

**Le ...../...../.....**

**et de signer dans le cadre (élève et/ou son responsable légal) :** .....

--